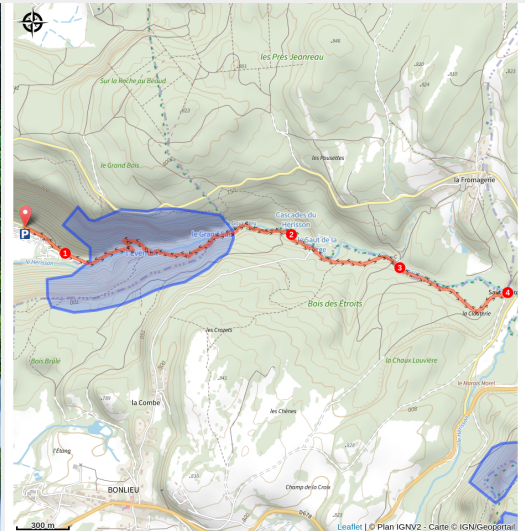


Les cascades du Hérisson en aller-retour

Terre d'Émeraude



L'Eventail - Cascades du Hérisson (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)

Une randonnée au cours de l'eau
Partez pour une balade inoubliable
le long du sentier des Cascades du
Hérisson, l'un des joyaux naturels
du Jura. Sur un parcours de 7,4 km
aller-retour, la rivière du Hérisson
dévoile 7 cascades spectaculaires
dans un cadre préservé et sauvage.
Comptez environ 3 heures de
marche (aller-retour), ponctuées de
points de vue à couper le souffle.

Le sentier débute au pied des cascades, à proximité de la Maison des Cascades, point d'accueil principal du site. Dès les premiers mètres, vous êtes plongé dans une atmosphère rafraîchissante, rythmée par le bruit de l'eau et

Infos pratiques

Pratique : Rando pédestre

Durée : 3 h

Longueur : 7.0 km

Dénivelé positif : 287 m

Difficulté : Moyen

Type : Aller-retour

Thèmes : En famille, Géologie, Lacs, rivières et cascades, Naturel

l'ombre bienfaisante des sous-bois. Vous longerez la rivière pour découvrir des sites emblématiques comme l'Éventail (65 m de haut), le Grand Saut (60 m), ou encore le Gour Bleu, aux eaux limpides et scintillantes.

Cette randonnée s'adresse à tous les amoureux de la nature, avec des paysages variés et un chemin ponctué de belvédères, passerelles et escaliers. Le sentier suit le cours naturel du Hérisson, et vous promet une immersion totale dans la beauté sauvage du Jura, changeante au fil des saisons.

Itinéraire

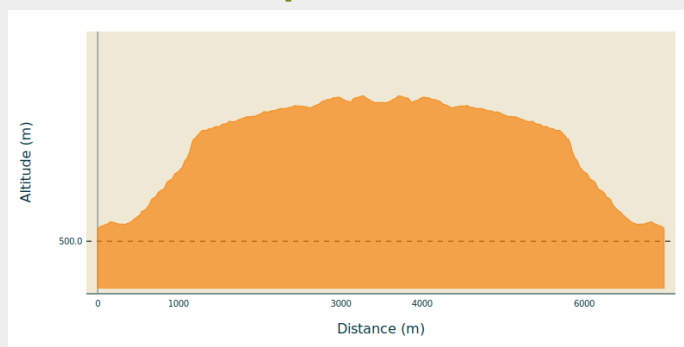
Départ : Parking de la maison des cascades à Ménétrux-en-Joux

Arrivée : Parking de la maison des cascades à Ménétrux-en-Joux

Balisage : — PR® (Promenades et Randonnées)

Communes : 1. Ménétrux-en-Joux
2. Bonlieu

Profil altimétrique



Altitude min 520 m Altitude max 745 m

Depuis le parking payant des cascades, suivre le sentier en direction des cascades jusqu'à la maison des cascades (visite gratuite de l'espace muséographique avec votre ticket de parking à faire avant ou après votre rando).

1. Au poteau "**MAISON DES CASCADES**", suivre le sentier des cascades qui passe devant le musée de la Maison des Cascades et vous arrivez au pied de la cascade de l'Eventail (65 m de haut). Continuer la montée pour arriver au poteau "**Passerelle Sarazine**" et jusqu'au Grand Saut (60 m de haut). Prendre le temps de faire une halte pour admirer le point de vue sur la vallée du Hérisson avant de poursuivre en montant (passage sur une passerelle, escaliers...).
2. Au poteau "**Château Garnier**" continuer tout droit.
3. Rejoindre le poteau "**Moulin Jeunet**", prendre à droite et continuer sur 800 m pour arriver au poteau "**Chaux Louvière**" puis au poteau "**Saut Girard la cascade**" (35 m de haut) et ses ruines d'anciens moulins et forges.
4. Faire demi-tour et redescendre au point de départ après avoir apprécié la cascade du Saut Girard et ses aménagements. Repasser par le poteau "**Chaux Louvière**", puis la cascade et le poteau "**Moulin Jeunet**" ainsi que celle du

"**Château Garnier**", rejoindre la "**Passerelle Sarazine**" avant de retrouver la "**MAISON DES CASCADES**" et le parking.

ENVIRONNEMENT

Des paysages exceptionnels protégés

La reculée du Hérisson et le plateau des Sept-Lacs, situés en partie sur les communes du Frasnois, de Bonlieu et de Ménétrux-en-Joux, forment deux entités paysagères exceptionnelles bénéficiant d'une protection au titre de la loi de 1930 : le site est classé. Les Sept-Lacs, appelés aussi Petite Écosse pour leur ressemblance avec la région écossaise du Loch Mare, sont protégés depuis 1988 ; la vallée du Hérisson est également protégée depuis 2002.

Cette diversité écologique, avec des marais et tourbières, des lacs (le Vernois, le Fioget, le Petit et le Grand-Maclu, de Bonlieu, d'Ilay et Narlay), des rivières, des forêts et prébois, et des falaises présentent une forte valeur patrimoniale. Un plan de gestion a été élaboré, afin d'éviter la fermeture de ces territoires par le développement de la friche. La reconquête de ces écosystèmes est assurée grâce au pâturage des saules et des marais par des espèces rustiques telles que l'aurochs - reconstitué car l'espèce originale a disparu depuis le XVIIIe siècle - et le « highland cattle » (vache écossaise) ou par des actions mécaniques manuelles.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques



Boucles Échappée Jurassienne

Recommandations

Sentier pouvant être glissant, utiliser de bonnes chaussures

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de prendre de quoi vous ravitailler, de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces.

Dans le Jura, les randonnées empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vigneron, bergers...).

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jetez aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zones Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de météo défavorable (vigilance météo orange ou rouge, vent important, forte pluie...), de travaux forestiers (abattage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue, pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

En cas d'urgence, composez le 112 (numero d'urgence européen), 15 (samu) ou le 18 (pompier).

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Doucier, prendre la direction des cascades du Hérisson par la D326 (petite route). Aller tout au bout de la route pour trouver le parking des cascades du Hérisson (Payant).

Parking conseillé

Parking payant des cascades du Hérisson et de la maison des cascades à Ménétrux-en-Joux (accès par la D326 depuis Doucier)

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - CASCADES DU HÉRISSEON

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises des Cascades du Hérisson sur la commune de Ménétrux-en-Joux.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

Lieux de renseignement

Terre d'Émeraude Tourisme

12 Rue Saint-Roch, 39130 CLAIRVAUX-LES-LACS

contact@terredemeraudetourisme.fr

Tel : 03 84 25 27 47

<https://>

www.terredemeraudetourisme.com/

